



Cherbourg. Suite au harcèlement d'une jeune élève poussée à regarder des images pornographiques

L'école a souhaité communiquer auprès des parents

NOUS ÉVOQUIONS dans notre édition du 10 juin le cas d'une élève de CE1 de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc de Cherbourg, victime d'un cas de harcèlement au sein de l'établissement. Les auteurs n'étaient autres que deux élèves de CM2 qui l'avaient fermement incité à regarder des contenus pornographiques chez elle. Cet événement s'est passé en janvier dernier mais la mère de la victime a rendu l'affaire publique la semaine dernière en distribuant des tracts devant l'école.

Des mesures ont été prises

Elle venait d'apprendre que le contrat de scolarisation ne serait pas reconduit. Elle s'est exprimée ensuite dans notre journal. Cela a suscité une vive émotion dans les rangs des familles. Dans un souci de transparence, la direction de l'Enseignement catholique de la Manche a souhaité communiquer et clarifier quelques points dans un courrier adressé aux familles le jour même de la parution de notre article.

« J'ai pu échanger au téléphone avec la famille plaignante, rappelant la nécessité certes d'apporter des réponses justes aux problèmes rencontrés, mais également la nécessité de faire confiance aux éducateurs auxquels nous confions nos enfants », écrit Laurent Lechapelay, directeur de l'Enseignement catholique de la Manche qui dit avoir été régulièrement tenu informé de l'évolution des événements depuis le début du contentieux en janvier dernier. « La cheffe d'établissement et les enseignants sont les seuls garants de l'autorité au sein de l'école. Il n'est pas dans l'attribution des familles de définir la nature des sanctions à prendre. »

Travaillant en permanence en concertation avec l'équipe enseignante et éducative, la directrice a, selon lui, « pris la juste mesure des événements. Il n'y a pas eu absence de réaction, ou pire, volonté délibérée d'étouffer une affaire. Le problème a bien été pris en compte ; les mesures prises ont été justes et adaptées au contexte et à l'âge des enfants. » Et le directeur d'énumérer les mesures prises au lendemain des faits : « Appel à la psychologue scolaire de la direction diocésaine pour rencontrer l'enfant

de la famille plaignante ; interventions en classe sur la violence et la portée des mots, sur le respect de son corps, la prévention sur les mots et les images à caractère sexuel. Un mail de prévention a également été envoyé à toutes les familles de l'école, leur demandant toute leur vigilance quant à l'utilisation plus ou moins libre du numérique à la maison, leur enjoignant la mise en place de contrôles parentaux, évidemment indispensables. »

Un mot de la directrice

Dans un autre courrier signé cette fois de la directrice de l'établissement et en date du 12 juin, il est évoqué la problématique des sanctions au sein de l'établissement. « Nous avons noté que vous étiez plusieurs parents à vous inquiéter sur la ligne de conduite du corps enseignant en cas de harcèlement avéré. Nous entendons cette inquiétude. Pendant l'état, le règlement intérieur de l'école va être retravaillé de manière à pouvoir prendre des sanctions très concrètes en cas de problème de ce type. Ce travail se fera en lien avec la direction diocésaine de l'enseignement catholique de la Manche et la direction nationale de l'enseignement catholique. »

La directrice précise également les raisons de la non-réinscription de la victime à la rentrée prochaine. « Scolariser son enfant dans une école privée relève du choix personnel des parents. Cela ne peut se faire que dans une relation de confiance entre l'établissement et les parents. Si cette confiance est rompue, quelles que soient les raisons de cette rupture, il n'est pas souhaitable, pour le bien des enfants, que ces derniers poursuivent leur scolarité dans ledit établissement. »

La mère de la victime regrettait hier cette décision de la direction jugée « inadaptée ». À l'issue lundi matin d'un dernier échange avec le diocèse qui ne qualifie pas ces faits de harcèlement, elle a décidé d'inscrire ses deux enfants dans l'école publique voisine. Selon elle, quatre autres familles auraient fait le même choix.

L. A.



L'établissement appelle à la vigilance concernant l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux et l'obligation de mettre en place un contrôle parental pour éviter les dérives. Photo d'illustration